

Inspection d'un service médical pénitentiaire par un médecin du CPT

Aide mémoire

par Jean-Pierre Restellini

I. Entretien initial avec le médecin responsable (ou personnel cadre)

Questions à poser

A. Equipe médico-infirmière

- Nombre de médecins, d'infirmiers, de gardes sanitaires (taux d'activité; autre activité professionnelle parallèle)
- Présence du personnel sur place (heures de départ et d'arrivée)
- Formation ; diplômes ? Conditions salariales (égales à celles des hôpitaux publics)
- Participation de tiers aux soins : gardiens ? détenus ?

B. Appuis sanitaires extérieurs

- Hôpitaux de dégagement quand urgences/affections lourdes ?
- Consultations extérieures spécialisées (quoi ? qui ? quand ?)
- Mode et conditions du transfert médical des détenus malades (notamment en cas d'urgence)

C. Activité médicale thérapeutique

1) Volume

- Nouveaux arrivants: nombre par mois, contenu de l'examen médical d'entrée
- Consultations pendant l'incarcération : nombre, modalités d'accès (oral, écrit, motivé, contrôle / veto possible)
- Urgences : procédure pendant heures ouvrables / non-ouvrables ; garde sur place : qui ?
- Service médical également responsable pour personnel pénitentiaire/famille ?

2) Principales affections rencontrées

- Type / problèmes concrets rencontrés par le service
- Liste des décès : cause, autopsie ?

3) Soins dentaires

- Fréquence des consultations / nombre de patients par consultation / gratuité des soins

4) Toxicomanie

- Toxicomanes (attitude du service médical, plan de sevrage, informations aux détenus)
- Saisie de drogues illégales à l'intérieur de la prison

5) Maladies transmissibles (HIV, hépatites, TBC, etc)

- Modes de dépistage (obligatoire / à la demande)
- Conditions et critères d'isolement
- Traitement (obligatoire ? Contrôle de la prise des médicaments ?)
- Préservatifs, seringues à dispositions, matériel désinfection
- Mesures d'informations

6) Médicaments et équipements

- En suffisance / Fournisseurs / Gratuité / Fréquence des distributions

D. Activité non thérapeutique / d'expertise

1) Mauvais traitements

- Nombre / type (police, gardiens, co-détenus)
- Certificats médicaux de coups et blessures:
 - conditions de rédaction: qui peut le demander, le consulter
 - allégations / constatations objectives / conclusions
 - registre spécifique / intervention médecin légiste

2) Sanctions disciplinaires

- Participation du médecin à la prise de décision
- Contrôle médical des isolements disciplinaires ? Fréquence ?

3) Divers

- Certificats d'incapacité à la détention
- Surveillance des cuisines / contrôle des aliments ?
- Grèves de la faim (directives administratives ?)
- Prise en charge femmes enceintes/couple mère-nourrisson
- Recherche biomédicale : personnel / détenus impliqués ; comité d'éthique ; type de consentement
- Prévention des suicides

E. Dossiers / registres

- Nombre et types
- Confidentialité

F. Atmosphère générale

- Relations entre membres du service médical et les détenus / les gardiens
 - Confidentialité des consultations
 - Relations avec médecins / infirmières extérieurs au système pénitentiaire
-

II. Inspection des locaux du service médical

- Nombre de pièces / type / hygiène général
 - Contrôle des appareils / équipements
 - Pharmacie : quantité et diversité des médicaments / date de péremption
-

III. Infirmierie

- Nombre de chambres / de lits / répartition des malades
 - Entretien en privé avec quelques malades, puis contrôle de leurs dossiers médicaux
-

IV. Discussion finale avec le médecin responsable (ou personnel cadre)

- Faire apparaître les éventuelles contradictions entre les dires de l'équipe médicale et :
 - les constatations effectuées pendant la visite des locaux
 - les plaintes de détenus (dossiers à l'appui)
 - les observations des autres membres de la délégation